OBVLN

Réunion du conseil d'administration

Procès-verbal de la rencontre du 20-05-2024

Sont présents Réjean Beauchemin, Patrice Rioux et Alain Déry

Adoption de l'ordre du jour et du procès-verbal du 18 octobre 2023

Réjean propose l'adoption de l'ordre du jour et du PV. Adoptés à l'unanimité.

Situation actuelle

Alain mentionne qu'il y a déjà 15 membres d'inscrits et qu'environ 50 membres permettraient d'atteindre l'équilibre au niveau du budget proposé.

Il souligne que tous les membres du comité environnement de l'OBVLN sont déjà membres actifs de l'organisation.

Un effort sera fait dans les prochaines semaines pour recruter de nouveaux membres via les courriels détenus personnellement par chacun des membres fondateurs.

Site Internet

Réjean doit faire une demande écrite à la présidente de l'APLN pour publier les résultats environnementaux antérieurs publiés actuellement sur leur site Web.

Réjean doit proposer une arborescence pour classer les documents sur le nouveau site Web de l'OBVLN.

Alain mentionne qu'une clé SSL est active sur le site et permet en toute sécurité d'effectuer le paiement des cotisations par PayPal ou par carte de crédit via PayPal.

Budget prévisionnel

Alain souligne que les frais d'administration comprennent les frais de la caisse populaire et les frais PayPal (3 % prélevé sur les transactions).

Le budget prévisionnel est mis à jour en tenant compte de la subvention accordée par la Municipalité. Alain propose l'adoption du budget. Adopté à l'unanimité.

OBVLN

Administration du compte bancaire

Alain et Réjean sont nommés administrateurs du compte bancaire.

Les autorisations sont à activer pour Réjean.

Le compte Paypal a été jumelé au compte Accès D Affaires de l'OBVLN.

Plan de communication

Patrice suggère que chacun fournisse ses adresses courriels personnelles dans le but de constituer un fichier Excel (nom, prénom, courriel) pour le recrutement de futurs membres.

Patrice enverra des courriels personnalisés via le site Web de l'OBVLN.

Patrice proposera un texte pour l'adhésion des membres qui devra être validé par les membres du CA avant l'envoi.

Patrice fera l'adaptation du texte pour envoi aux présidents des associations de lac (APLN-Mme Sybille Belot; APBLN-M. Henri Delorme et Sommets de Bolton-M. Yves Bernier) afin de demander l'adhésion de leurs membres à l'OBVLN.

Alain créera une page Facebook pour l'OBVLN. Réjean et Patrice seront nommés administrateurs de cette page.

Patrice pourra ensuite mettre un message pour encourager l'adhésion sur les différentes pages Facebook de l'APLN et sur celle de la Communauté du lac Nick.

Alain doit vérifier la possibilité de faire un communiqué de presse pour le journal Le reflet du lac.

Patrice questionne la pertinence de faire un pamphlet (coûts, distribution, etc.). En attente.

Alain souligne que l'annonce dans l'infolettre de la Municipalité a été faite.

Échantillonnage de l'eau pour la baignade

Réjean mentionne qu'aucune demande n'a été faite par les associations pour mesurer la qualité de l'eau de baignade au lac Nick ou au lac Spring. Cette vérification semble être prise en charge par l'APLN.

Assurances

Alain procédera à une demande pour une assurance responsabilité civile pour protéger les membres du CA via BFL pour les OSBL de la Municipalité (coût approximatif $350-400/année).

OBVLN

OBVLN

Élimination du phragmite

Réjean soulève l'importance d'obtenir la permission des propriétaires pour accéder aux terrains envahis par le phragmite notamment autour des lac Carmen et Sperling.

Alain suggère de repérer les lots via infolot du Gouvernement du Québec (https://appli.foncier.gouv.qc.ca/infolot/) et d'obtenir ensuite au moins l'adresse postale des propriétaires. Il vérifiera si la municipalité peut mandater l'OBVLN pour enlever le phragmite sur des terrains privés.

Exutoire du lac Nick

Alain mentionne que le rapport sur l'exutoire sera présenté aux résidents le 2 juin par la firme de consultants. La phase 1 (soit l'étude) a déjà été payée et les coûts des phases 2 et 3 seraient de $50K-100K.

L'OBVLN proposera la mise en chantier de l'option 3. Un vote à main levée confirmera l'option choisie.

Varia

Réjean mentionne que dans toutes les communications, on doit utiliser organisme **de** bassin versant et non **du** bassin versant. Il suggère aussi de réfléchir à un slogan. Il contactera M. Yves Bernier, président des Sommets de Bolton, pour qu'il devienne membre du comité environnement.

Alain souligne qu'une réunion ayant lieu sans obtenir le quorum devient une simple rencontre entre participants et ne donne pas lieu à la rédaction d'un procès-verbal.